

République Française - Département du Doubs - Canton de Saint-Vit

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2022

Nombre de conseillers: En exercice: 12 Présents: 9 Absents: 3 Votants: 11

Date de convocation: 12 septembre 2022

Affichage de la convocation le : 12 septembre 2022 Affichage du compte rendu le : 22 septembre 2022

ETAIENT PRESENTS: Emeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Victoria BILLOD, Antoine COTTIN,

Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

PRESIDENT DE SEANCE: Martial DARDELIN.

EXCUSÉ: Julien DE ALMEIDA pouvoir à Aimé HUOT, Audrey GUILLAUME pouvoir à Emeline

BARBIER

ABSENT: Jean-Yves AIT ALLOUACHE,

SECRETAIRE DE SEANCE: Emeline BARBIER

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
- 3. Informations
 - Droit de préemption
 - Devis signés
 - ACCA
- 4. Ressources Humaines
 - Avancement de grade avec ouverture de poste
- 5. Éclairage public
 - Le point sur les consommations, mesures envisagées.
- 6. Associations- Fêtes
 - Participation des associations aux frais de fonctionnement de la salle des Sports
 - Convention pour le feu d'artifice Emagny-Pin
- 7. Finances
- Offres de prêt pour achat de terrain
- Subventions FSL et FAAD
- 8. Questions diverses

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Emeline BARBIER secrétaire de séance.

Déhat				
Deout	 	 	 	

Vote: Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

Délibération 2022/09/16/01

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

	e procès-verbal de la séance du 9 juillet n'appelle ni remarque ni observation.						
Débat							
Vote : Pour :	11	Abstention:	0	Contre:	0		

Délibération 2022/09/16/02

3/INFORMATIONS

* Droit de préemption :

Vente D 204 appartenant à M BARRE Gérard 28 rue de Chevigney Vente A 490 appartenant à Mme JACQUOT Sonia 8 rue Champ du Moulin Vente D 217.280.282 appartenant à M ET Mme MANET Alain, 6, Place de la Mairie Vente D 311 et 313 parcelles de terrain appartenant à M et Mme Alain MANET

- Devis signés: Étude énergétique pour le bâtiment de l'ancienne gare Radar Pédagogique
 Le massif pour installer le radar sera réalisé cette semaine, tout comme une dalle à l'espace Beau Rivage et sous le container à verres.
- ACCA:
 - L'Association Communale de Chasse nous informe qu'elle va procéder à une nouvelle l'installation de bornes réfléchissantes qui donnent des résultats concluants en matière de prévention des accidents de la route dus au gibier. Aucun accident n'a eu lieu depuis la pose dans la plaine menant à Emagny.
 - L'ACCA a sollicité l'autorisation du Maire pour créer une fosse afin d'enfouir les déchets de venaison. Le Maire a donné son autorisation comme le veut la législation.
- Diagnostiques énergétiques :

La commande sera faite prochainement pour certains logements de la commune afin d'être à jour face à l'évolution de la législation.

4/ RESSOURCES HUMAINES

a/Avancement de grade

Monsieur le Maire informe que Mme EDELINE Laurence peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.

La procédure d'avancement sera effectuée par tous ses employeurs indépendamment mais de manière concomitante.

Les lignes directrices de gestion, le ratio d'avancement et le tableau d'avancement sont déjà arrêtés.

Il est précisé que la décision prise ne sera applicable qu'en cas d'avis favorable du comité technique sur le projet exposé.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade à la suite de la réussite d'un examen ou à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} novembre 2022, le poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps non complet à raison de 8h de travail hebdomadaire (sans changement) et à la même date procéder à la fermeture du poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique décide d'adopter les propositions.

Vote: Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

Délibération 2022/09/16/03

5/ ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des économies d'énergies demandées par le Gouvernement et la hausse significative de l'électricité le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de couper l'éclairage public la nuit.

De nombreuses communes ont déjà effectué ce choix.

Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis.

Débat

La question s'est déjà posée les années précédentes et jusqu'à présent, la coupure nocturne n'avait pas été retenue. Bien que des éclairages à LED aient été installés sur la commune, le contexte actuel et l'augmentation des coûts nous poussent à revoir la question.

Le Conseil émet un avis favorable à l'extinction nocturne de l'éclairage public et prévoit une coupure de 23h00 à 6h00. Un bilan, en matière de sécurité et de tranquillité publique sera établi à la fin de la saison hivernale.

Vote: Pour:

10

Abstention:

1

Contre:

O

Délibération 2022/09/16/04

6/ ASSOCIATIONS

Les associations sportives présentes sur la commune d'Emagny, génèrent des frais de fonctionnement proportionnels à leur présence sur le site et à leurs activités.

Concernant la salle Cerutti, les charges de fonctionnement se sont élevées à 4650 € pour la saison 2021-2022. La prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment est actuellement assurée intégralement par le budget communal, alors même que la très grande majorité des pratiquants ne réside pas sur la commune.

A titre de comparaison, les frais de fonctionnement du pôle sportif de la grande Glère sont assurés par le club de foot, qui accueille également une grande majorité de pratiquants extérieurs à la commune. En contrepartie partielle de ces charges, la commune verse une subvention au club.

Les évolutions actuelles des coûts de l'énergie et des charges d'entretien ne permettent pas à la commune d'assurer la gratuité totale de l'usage des locaux.

Une participation des associations, utilisant la salle Cerutti, est demandée pour la prise en charge des frais de fonctionnement à compter de la saison 2022-2023, calculée sur la base de l'effectif des pratiquants de la saison n-1 (2021-2022 pour la première année de contribution) selon les tarifs suivants et par période de septembre à juin :

- Activités enfants et jeunes (-18 ans) :
 - Habitants d'Emagny : gratuit
 - o Habitants communes du groupement scolaire Emagny-Pin : 5 €
 - o Habitants autres communes : 15 €
- Activités Adultes :
 - o Habitants d'Emagny : gratuit
 - o Habitants communes de la CCVM, limitrophes d'Emagny : 20 €
 - o Habitants autres communes : 30 €

Compte tenu de la situation budgétaire de chaque association, une subvention de fonctionnement pourra être attribuée sur demande expresse et motivée.

Il est donc proposé à la décision du conseil municipal l'adoption des présentes dispositions.

Débat

Le principe est d'encourager le maintien et le développement des activités associatives sur la commune d'Emagny et pour ses habitants. Il est cependant nécessaire de contenir le budget des coûts de la salle Cerutti dans le contexte actuel.

Le conscil opte pour une tarification qui ne pénalise pas les activités principalement destinées aux jeunes publics et donc privilégie une participation basée sur le nombre de praticien et non sur le taux d'occupation de la salle. Une contribution en fonction du nombre de plages horaires utilisées défavoriserait fortement les associations avec peu de membres et pourtant existantes depuis de nombreuses années sur Emagny.

Nous ne souhaitons pas que les charges soient totalement prises par les associations et la commune souhaite continuer de les accompagner. Ainsi, la commune continuera à assumer une part importante des coûts de fonctionnement et demandera une participation des associations pour l'autre partie.

La proposition de dissocier les habitants d'Emagny d'une part, ceux des communes proches alentours et ceux des communes plus éloignées a été retenue par le Conseil municipal comme développé plus haut.

Vote: Pour: 11 Abstention: 0 Contre:

Délibération 2022/09/16/05

7/ FINANCES

a/ Offres de prêt

Dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle située rue de Chevigney, le Maire propose la contraction d'un emprunt pour financer l'achat.

Deux banques ont été contactées, le crédit agricole et la banque populaire.

Débat

La Banque Populaire propose sur 120 mois un taux de 2.70% et le Crédit Agricole, pour la même durée, un taux à 2.80%.

Le Conseil décide une renégociation, la décision est reportée au prochain conseil

b/ Participation FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) et AIDE AUX ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ (FAAD)

- Participation FSL: Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles dont les conditions d'existence et de ressources notamment, ne permettent pas d'accéder à un logement décent de s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.
- Le budget du FSL est alimenté par les contributions volontaires des communes, de la CAF, des bailleurs sociaux, du Département et de l'État dans le cadre du plan logement pour la somme de 3.4 millions d'euros. 4200 familles du département ont bénéficié de ce dispositif.
- Participation FAAD: l'intervention du FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et le cas échéant, une aide financière. Ce fond est alimenté par les contributions des communes, la CAF, la MSA, le Département. La commission d'attribution des demandes d'aides a examiné 62 dossiers et accordé 46 aides financières sous forme de subvention ou de prêt pour un montant de 45 464.24 €. Le budget mobilisé pour les actions mises œuvre (accompagnement par de travailleurs sociaux et aides financières) s'est élevé à 140 464 €.
- Le conseil municipal est appelé à voter le versement de ces 2 participations à hauteur de 0.61€ (FSL) et 0.30€ Vote :
 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/09/16/06

8/ QUESTIONS DIVERSES

Délégués Incendie

Pendant cet été caniculaire où les incendies ont été nombreux en France, est paru au Journal Officiel un décret le 31 juillet 2022, relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civil appelé correspondant incendie et secours. Ce décret fait suite à l'application de la loi dite MATRAS et l'application de son article 13.

Monsieur Gérard PERRIN est désigné par le conseil municipal pour assurer cette fonction.

Vote: Pour:

11

Abstention:

0

Contre:

0

Délibération 2022/09/16/07

La séance est levée à 22h01 Emagny, le 16 septembre 2022 Le Maire, Martial DARDELIN



Tableau des délibérations prises

Numéro	Objet	Approuvée / rejetée
2022/09/16/01	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
2022/09/16/02	Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal	Approuvée
2022/09/16/03	Ressources Humaines Avancement de grade avec ouverture de poste	Approuvée
2022/09/16/04	Éclairage public	Approuvée
2022/09/16/05	Associations	Approuvée
2022/09/16/06	Finances b/ Participation fonds de Solidarité Logement (FSL) et Aide aux Accédants à la Propriété (FAAD)	Approuvée
2022/09/16/07	Délégués Incendie	Approuvée